

**Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES**

DELIBERATION N° 2022-116

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 août 2022 à 19h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 26 août 2022, a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Christophe AUBERT.

Etaient présents en séance : Christophe AUBERT, maire,
Eric GRAVIER, Cécile NEYRAUD, Françoise MOREAU, adjoints,
Pierre BALME, maire délégué de Venosc,
Marie-Hélène COING, maire déléguée de Mont de Lans.
Laurent GIRAUD, Anne MILLET, Paul VAN LEEUWEN, Enrica TASSO, Céline VALETTE, Pascal ESPITALIER, conseillers municipaux.

Etaient absents ou excusés : Jean-Luc BISI, Ugo MOUNIER, Fabien VEYRAT, Stéphane VAISSIERES

Etait représentées dans le cadre d'une procuration :

Agnès ARGENTIER donne pouvoir à Eric GRAVIER

Angélique AGUILAR donne pouvoir à Enrica TASSO

Marion ROLLAND donne pouvoir à Françoise MOREAU

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil : Mme Marie-Hélène COING et M. Paul VAN LEEUWEN ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1.4 – Autres types de contrats

OBJET : convention de fourniture de repas au CCAS

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29

VU le projet de convention ci-joint.

Monsieur le maire expose :

La cuisine centrale de la commune assure un service de production et de livraison des repas auprès du Centre communal d'action sociale qui propose le portage de repas auprès des personnes âgées et en situation précaire. Pour cette prestation, il est proposé de fixer le tarif du repas à 8.98 € et de conventionner avec le CCAS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** de conclure la convention de fourniture de repas au CCAS,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans que dessus. Au registre sont les signatures.



Pour extrait conforme,
Le maire, Christophe AUBERT

CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AUX PERSONNES AGEES ET EN DIFFICULTE

ENTRE LA MAIRIE DE LES DEUX ALPES ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL LES DEUX ALPES

Entre,

Le Centre Communal d'Action Sociale de LES DEUX ALPES, représentée par sa vice-présidente, Françoise MOREAU, autorisée par Délibération du Conseil d'Administration du 29 juin 2022,

ET

La Mairie de LES DEUX ALPES représentée par son Maire, Christophe AUBERT, autorisé par délibération du Conseil Municipal du

Il a été convenu :

PREAMBULE

La Mairie de LES DEUX ALPES qui assure un service de cantine scolaire, dispose de la capacité de préparer des repas nécessaires au portage de repas aux personnes âgées et en difficulté. La présente convention a pour objet de définir les conditions de fourniture de repas.

ARTICLE 1

La Mairie de LES DEUX ALPES produit et fournit les repas distribués aux personnes âgées et en difficulté de la Commune sur la base d'un prix unitaire 8,98€. Ce tarif est actualisé en fonction de l'évolution du coût de la prestation. Le service est assuré en période de fonctionnement de la cuisine centrale des DEUX ALPES.

ARTICLE 2

La Mairie de LES DEUX ALPES facture mensuellement, à terme échu, au CCAS de LES DEUX ALPES le nombre de repas produits et fournis, en émettant un titre de recettes correspondant.

ARTICLE 3

Le CCAS de LES DEUX ALPES fait son affaire du recouvrement auprès des personnes âgées et en difficulté du prix de la prestation qui lui est rendue.

ARTICLE 4

La présente convention est conclue pour 4 ans.

FAIT AUX DEUX ALPES, le

Le Maire de LES DEUX ALPES

Christophe AUBERT

La Vice-Président du CCAS

Françoise MOREAU